

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 641

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas,  
M. El Guerrab, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel,  
M. Pupponi et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 6 OCTIES, insérer l'article suivant:**

En collaboration étroite avec la collectivité de Corse, l'État mène une étude afin de permettre la production, le transport, le stockage et la traçabilité de l'hydrogène en Corse, produit à partir d'énergies renouvelables, pour envisager toutes ses possibilités d'utilisation, et notamment comme alternative au fioul léger et au gaz naturel pour l'alimentation électrique de la Corse. Cette étude définit également un cadre de soutien spécifique à la Corse applicable à l'hydrogène.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à créer les bases de l'introduction de l'hydrogène en Corse afin d'envisager toute possibilité de développement de l'utilisation de la ressource dans la production électrique insulaire notamment. Par ailleurs, l'hydrogène doit être inscrit dans la PPE Corse.

En Corse, les possibilités de développement des ENR peuvent être quelquefois limitées par les contraintes de stockage de l'électricité produite. Afin de permettre le développement de ces dernières dans l'île, il est nécessaire de développer les techniques de stockage de l'électricité pour pouvoir restituer cette électricité propre à des moments opportuns et adaptés aux besoins de la Corse.

L'hydrogène paraît être une source prometteuse pour le développement de grands moyens de stockage d'électricité à long terme. Les différentes pistes ouvertes aux niveaux mondial, européen, ou national offrent une place importante à l'hydrogène dans la résolution de la problématique énergétique que connaît notre époque. Les territoires comme la Corse ont aussi leur rôle à jouer dans celle-ci.

Il s'agirait ainsi d'étudier les possibilités de stockage de l'énergie électrique offertes par le développement de la technologie de l'hydrogène, pour apporter une solution à cette problématique.